



Formation UME

Une formation en visio-conférence

Avec un formateur-consultant spécialiste des collectivités

Le vendredi 11 mars 2022 de 9h30 à 12h30

« Les pouvoirs de polices spéciales du Maire »

Programme de la formation :

- Définition d'une police spéciale
- Articulation avec la police générale

Les pouvoirs de police spéciale en matière de :

- Stationnement, circulation et utilisation de la voie publique
- D'urbanisme
- D'installations classées
- De lutte contre le bruit
- D'ERP
- De marchés et commerces ambulants
- D'entretien d'édifices
- D'animaux divagants et dangereux